



Vol dans un magasin, casier judiciaire ?

Par **pifpouf**, le **15/05/2009** à **18:52**

Bonjour,
J'ai 16 ans, il y a quelques jours, je me suis fait prendre par le vigile d'un magasin. J'avais volé un mp4 d'une valeur de 140 €.
Le gérant a appelé la police.
Les agents m'ont conduit au commissariat.
J'ai été interrogé. On m'a pris mes empreintes et on m'a pris en photo.
Le gérant n'a pas porté plainte.
Je voudrais savoir pour quelles raisons on m'a pris les empreintes.
Et la question qui me tracasse et surtout de savoir si mon casier reste vierge ?
Je vous remercie
Bonne soirée

Par **pifpouf**, le **16/05/2009** à **00:22**

Une autre question.
Est-ce que je suis inscrit aux STIC ? Si oui, pendant combien de temps ?

Par **frog**, le **16/05/2009** à **03:07**

[citation]Je voudrais savoir pour quelles raisons on m'a pris les empreintes. [/citation]
La prise de paluches et de photos est systématique en cas de placement en garde à vue, le tout se retrouve dans le fichier Canonge. Pour certains délits et crimes, l'ADN est désormais également prélevé.
Si tu n'as pas été jugé, ton casier demeure vierge. Par contre, ton séjour au commissariat sera documenté au STIC. Pour la durée de conservation, demande à Google, j'ai pas le chiffre en tête. Mais de toute façon, ce dernier est assez théorique, vu à quel point le STIC est mal entretenu et mis à jour.

Par **pifpouf**, le **16/05/2009** à **11:00**

Bonjour frog, tout d'abord je te remercie de ta réponse. Pour ce qui est de la garde à vue, je comprend, mais moi, je n'ai pas été en garde à vue. On m'a juste interrogé. A quoi sert le STIC ? M'empêchera t-il de faire certain métier ? ou c'est seulement une base de données ? Merci

Par **frog**, le **16/05/2009** à **13:02**

[citation]On m'a juste interrogé. A quoi sert le STIC ? M'empêchera t-il de faire certain métier ? ou c'est seulement une base de données ? [/citation] Tu peux être sous le régime de la garde à vue (par opposition à l'audition libre) sans qu'on te mette une seule fois en cellule. Le STIC sert à avoir une base de données plus complète que le casier judiciaire. Au STIC, tu retrouves toutes les personnes qui ont eu à faire à la police, tandis que le casier judiciaire ne compte que les personnes condamnées. Il arrive qu'un mec se fasse prendre dix fois pour vol mais ne soit jamais condamné, soit par clémence, soit pour des raisons techniques (erreurs de procédure, délais dépassés,...). Pour l'essentiel, le STIC ne te mettra de bâtons dans les roues que si tu pensais devenir policier ou agent de (prévention et de) sécurité.